



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Olivier Deleuze, *Président* ;  
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, *Échevin(e)s* ;  
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Cécile Van Hecke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Alfred Léon Godart, Gabriel Patrick Michel Persoons, Martin Thomas Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Simonne Renée Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Séance du 04.12.18**

---

**#Objet : Vérification complémentaire des pouvoirs et prestation de serment d'un suppléant, M. Jean-François DE LE HOYE.#**

---

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la lettre du 26 novembre 2018 par laquelle Monsieur Guillebert de Fauconval, candidat élu aux élections du 14 octobre 2018, renonce à exercer le mandat de Conseiller communal;

**P R E N D   A C T E**

de la démission de Monsieur Guillebert de Fauconval;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la vérification complémentaire des pouvoirs du Conseiller suppléant arrivant en ordre utile sur la liste n° 12 des candidats élus le 14 octobre 2018;

Vu les lois coordonnées sur les élections communales;

Attendu que le deuxième suppléant de la liste précitée est Monsieur Jean-François de Le Hoye;

Considérant qu'il n'a pas cessé de réunir les conditions d'éligibilité requises;

Considérant qu'il ne se trouve pas actuellement dans un des cas d'incompatibilité prévus par la Nouvelle Loi Communale;

**A R R E T E**

les pouvoirs de Monsieur Jean-François de Le Hoye en qualité de Conseiller communal, sont validés.

Il prête entre les mains du Bourgmestre le serment déterminé par l'article 80 de la Nouvelle Loi Communale en français et en néerlandais : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge"./"Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische Volk".

Monsieur le Bourgmestre lui donne acte de sa prestation de serment et le déclare installé en qualité de Conseiller communal.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

Le Président,  
Olivier Deleuze

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 13 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze